

Bouffée d'Air

Le bulletin de l'association
Environnement et Développement Alternatif



Anita Villers
présidente



n°133
Mai 2014

Démocratie : quelles attentes ?

Nous assistons à une démobilisation croissante des électeurs des pays démocratiques pour choisir leurs représentants. Pourquoi, en France, l'abstention a-t-elle été aussi massive lors des dernières élections municipales ? La démocratie ne répondrait-elle plus aux attentes des citoyens ? Pourquoi ont-ils perdu l'envie de s'engager ?

S'agit-il d'un désintérêt lié à un sentiment d'impuissance face à la complexité d'un monde où tout semble s'accélérer et sur lequel le citoyen n'aurait plus prise ? Est-ce le fait de nouvelles habitudes distillées au sein de sociétés aux rouages pré-réglés occultant peu à peu l'importance de l'engagement de chacun ?

N'est-ce pas plutôt le résultat de pratiques récurrentes où, sous couvert de sollicitations d'avis, les citoyens qui expriment leurs attentes et leurs propositions ne sont pas suffisamment écoutés ? Ils se sentent floués, humiliés car relégués à de simples alibis d'une mascarade de démocratie participative.

Nous n'avons eu de cesse de chercher à ce que la démocratie participative joue pleinement son rôle aux côtés des représentants élus. 25 années d'un parcours de citoyens épris de démocratie passées à partager nos recherches d'information, à susciter la quête d'arguments et de points de vue différents afin d'enrichir les échanges au sein des commissions ouvertes à la participation démocratique et que « pouvoir choisir, vouloir choisir.. » soit une réalité.

Les citoyens sont en capacité d'agir en démocrates responsables mais ils n'en ont plus envie. Le sens du mot débat n'est pas respecté ! Dans ce contexte de démobilisation, un traité scélérateur de libre échange entre les États-Unis et l'Union Européenne se prépare, une vraie bombe à retardement qui nécessite une mobilisation de tous les citoyens européens à l'occasion des élections prochaines

... de nouveaux espoirs ??

La lecture des conclusions du président de la Commission Nationale du Débat Public à propos du projet CIGEO révèle des enseignements légèrement positifs : quelque chose est en train de changer. Le projet reste décidé au niveau de l'État mais, du fait des avis exprimés via les cahiers d'acteurs et messages internet, l'opinion commence à émerger sur le fait que rien ne presse: le projet peut attendre !

Face aux appétits des entreprises et fonds d'investissements transnationaux et à la préparation en catimini au niveau européen, avec l'appui du gouvernement français, du projet du Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement, une levée de boucliers citoyens se prépare avant que l'irréparable ne se passe. Un tollé pour déjouer la casse des acquis sociaux et protéger les services publics, notre spécificité !

Rien n'est jamais acquis, nous le savons. La veille et l'engagement citoyens doivent rester permanents. « Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va » écrivait lors de ses vœux 1999 (Bouffée d'air n° 46) Danielle Poliautre fondatrice d'EDA et alors présidente.

Il est évident que nous avons éminemment besoin de démocratie



EDITO

SOMMAIRE

p 3 : Démocratie participative

p 3: Les associations constituent un maillon indispensable pour favoriser la démocratie, elles ont besoin de reconnaissance et de moyens pour la faire vivre

p 3: CIGEO: la fin de la forme actuelle des "débats publics"

p 4 : CIGEO: extraits de la conclusion officielle de Claude Leyrit, président de la CNDP

P 5 : Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI)

NOUS POUVONS ENCORE L'EMPÊCHER !

p 5 : A propos de Raoul Marc Jennar

p 6: De quoi s'agit-il?

p 7: Quelles justifications?

p 8: Le règlement des litiges

p 9: Carte des Collectifs locaux Hors TAFTA

p 10: Actualités EDA



Les associations constituent un maillon indispensable pour l'avenir de la démocratie, elles ont besoin de reconnaissance et de moyens pour la faire vivre.

Les associations favorisent le lien social et l'épanouissement de personnes y compris très modestes. Elles sont créatrices de richesses matérielles et immatérielles mais produisent avant tout du développement humain.

26 000 emplois associatifs ont été perdus en 2011 et cela ne cesse de s'amplifier : en 2014 l'estimation des pertes est évaluée à plus de 30000: un plan social quasi invisible car les suppressions sont réparties sur un très grand nombre d'associations et de territoires dispersés.

Les actions menées en lien avec les habitants, les enfants des quartiers façonnent un tissu précieux car empreint d'humanisme de proximité. Le déclin associatif n'est certes pas l'unique facteur de l'aggravation des inégalités sociales mais là où les associations disparaissent, la dégradation de la vie des quartiers est davantage tangible car les actions engendraient des rencontres et maintenant le fait d'être connu, reconnu tout simplement.

En 2010, suite à la circulaire Fillon néfaste aux petites associations, un Collectif d'Associations Citoyennes (CAC) a été créé. Objectif : mettre en avant l'incontournable nécessité de se préoccuper davantage de l'intérêt général que des exigences du marché mondial, favoriser l'émergence d'une économie solidaire et le maintien d'une éducation populaire si précieuse dans les quartiers.



L'actualisation en 2014 de la Charte du collectif souhaitée par l'actuel président de la République stipule une implication plus étroite entre l'État, les associations et les collectivités territoriales : un engagement que nous nous emploierons à concrétiser.

En savoir plus :

voir site www.associationscitoyennes.net

Cigeo... la fin de la forme actuelle des « débats publics » ?

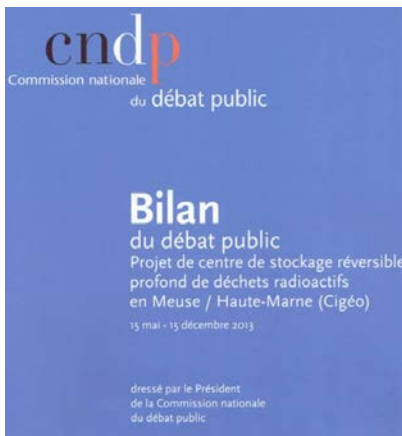
Le constat est unanime : la forme de débat telle qu'orchestrée depuis plusieurs années par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et sa déclinaison Commission Particulière plus locale, c'est terminé.

Les potentiels participants refusent désormais de telles mises en scène uniquement destinées à rendre « plus acceptable » un projet important mais dévoilé dans un laps de temps très contraint. Il est de ce fait impossible de s'approprier un dossier élaboré depuis plusieurs années par des experts et de formuler en à peine six mois un avis qui, de toutes façons, ne concerne que des points marginaux, l'essentiel étant déjà décidé. Une attitude d'autant plus justifiée que les conséquences et impacts de très long terme sont impossibles à prévoir mais concerneront à coup sûr de nombreuses générations à venir. Le projet CIGEO consiste en effet à enfouir profondément des déchets nucléaires dangereux et à vie très longue.

La forme « débat public » telle que proposée n'a rien d'un fonctionnement de démocratie participative. Un débat local pour assumer les choix d'une politique nationale en matière de production d'électricité, cela a été très mal vécu au sein des territoires concernés et a donné lieu au blocage systématique de la tenue de réunions publiques.

Une omerta généralisée de la part des média nationaux dans une période où était sensé se tenir un débat sur la transition énergétique, cela a profondément irrité les militants associatifs qui considéraient que le volet gestion des déchets nucléaires était un point très important au cœur des décisions à venir.

Au final cependant, un nombre record de cahiers d'acteurs (154) a été rédigé : que ce soit pour ou contre, force est de constater qu'il y a matière à débattre pour un projet d'une telle ampleur.



Le bilan est disponible sur le site www.debatpublic-cigeo.org

*« ... l'inquiétude, le sentiment d'être impuissant, méprisé sont largement perceptibles chez un nombre important de citoyens...
... le sentiment que tout va se poursuivre dans la hâte et la précipitation est une hypothèse rejetée par la quasi-totalité des citoyens et des responsables, y compris les plus favorables au projet ...*

... le calendrier prévu par la loi de 2006 est beaucoup trop tendu et des preuves supplémentaires doivent être apportées...

... une étape de stockage pilote constituerait une avancée significative pour permettre de garantir la capacité à maîtriser les risques, étant entendu que si cette démonstration ne pouvait être apportée, un retour en arrière soit possible... »

D'autres éléments issus des arguments développés au sein des cahiers d'acteurs sont également évoqués dans cette conclusion, ce qui augure d'une évolution positive de la prise en compte des opinions exprimées si nous ne relâchons pas la pression.

A noter notamment :

- **Les doutes** quant à l'inventaire des déchets à stocker notamment à propos des combustibles usés et des risques d'incendie...
- **Les futures modalités de la loi sur la réversibilité** n'étant pas connues ni les décisions en matière de transition énergétique, il est clairement notifié que le calendrier de mise en service en 2025 doit être largement revu.
- **Les preuves d'indépendance** des experts vis à vis du maître d'ouvrage ont été mises en cause et, pour retrouver la confiance, il est proposé de faire appel à des experts indépendants via les Cli ou l'ANCCLI (Association Nationale des Commissions et Comités Locaux d'Information), à condition qu'elles disposent des moyens financiers adéquats pour ce faire.

- **L'organisation d'une conférence de citoyens** : celle-ci a démontré que des personnes sans compétence particulière mais recevant une formation pluraliste peuvent exprimer sur un sujet aussi complexe un avis pertinent, circonstancié digne d'intérêt pour le décideur.

Le débat s'est conclu le 15 décembre 2013. Les conclusions de la CNDP et de la Commission Particulière du Débat Public ont été publiées le 14 février 2014 : le délai des deux mois réglementaires a été respecté. C'est maintenant à l'État et au maître d'ouvrage de prendre et d'explicitier la décision quant aux principes et aux conditions de la poursuite du projet. Pour nous la conclusion reste claire : **il ne faut pas enfouir profondément les déchets nucléaires, le projet CIGEO doit être arrêté et la loi de 2006 remise en chantier.**

Dans le précédent numéro de Bouffée d'Air, nous avons déjà attiré l'attention sur le projet de PTCI, encore appelé TAFTA : (Transatlantic Free Trade Area). Nous y revenons, parce que les conséquences possibles de ce traité sur la vie des peuples, sur nos vies, nous paraissent particulièrement lourdes. Parce que la méthode adoptée pour les négociations en cours bafoue la démocratie. Parce que ce projet s'inscrit dans un ensemble de dispositifs destinés à accroître encore la domination mondiale des grandes entreprises transnationales, avec tous les effets que nous connaissons déjà sur le pillage des

ressources, sur la dégradation de la planète, et sur les insupportables inégalités sociales et internationales. Et aussi parce que nous voulons prendre notre part dans les mobilisations qui s'organisent pour le mettre en échec, comme ont déjà été combattus ses précédents avatars : AMI (Accord Multilatéral sur les Investissements, 1998), AGCS (Accord Général sur le Commerce et les Services, 2004), ACTA (Accord Commercial Anti Contre-façon 2013). **Les prochaines élections européennes sont une opportunité pour nous faire entendre et réussir à stopper les négociations déjà en cours.**



Cet article doit beaucoup à la conférence de Raoul-Marc JENNAR à Lille le 7 avril dernier. Nous nous sommes aussi appuyés sur de nombreux documents imprimés ou en ligne (Le Monde Diplomatique,

ATTAC, Seattle to Brussels, l'Humanité Dimanche...) Nous vous invitons à les consulter pour compléter les informations trop sommaires proposées ici.



Quelques mots à propos de Raoul Marc Jennar : écrivain, conférencier mais surtout une longue carrière à parcourir le Monde..

Quelques temps forts : Observateur aux conférences ministérielles de l'OMC à Doha (novembre 2001), Cancun (septembre 2003) et Hong Kong (décembre 2005), il est membre de la coordination du réseau altermondialiste «Notre monde n'est pas à vendre.» Orateur à Millau (2000), à la Fête de l'Humanité (2000, 2004 et 2005), au Larzac (2003) et aux Forums Sociaux Européens de Florence (2002), de Paris St-Denis (2003), de Londres (2004) et d'Athènes (2006), il participe activement au mouvement altermondialiste. Spécialiste de la politique internationale, fort de 15 ans d'activité au sein d'organisations non-gouvernementales, Raoul-Marc Jennar, invité par de nombreux réseaux, s'exprime régulièrement sur le "grand marché transatlantique".

De quoi s'agit-il ?

Les indications suivantes sont extraites du mandat de négociation adopté le 17 juin 2013 par le Conseil de l'Union Européenne. Ce document n'existe qu'en anglais, et sa diffusion est interdite. Cependant des mouvements militants en ont publié des traductions officieuses, où nous avons puisé.

Dans l'esprit des négociateurs et de ceux qui les ont inspirés, « partenariat » signifie « libéralisation complète ». Ce projet vise donc à abolir entre l'Union Européenne et les États-Unis d'Amérique, toutes les dispositions que les entreprises considèrent comme des « obstacles inutiles » au commerce et à l'investissement, avec l'ambition d'aller au-delà des engagements actuels de l'Organisation Mondiale du Commerce (article 3 du mandat).

Il s'agit bien sûr de supprimer les droits de douane, dans les domaines où ils existent encore, sur les produits textiles et agricoles principalement. Sont à réduire aussi « les obstacles non tarifaires », c'est-à-dire l'ensemble de la réglementation : lois, règlements, normes en matière sociale, sanitaire, phytosanitaire, environnementale, techniques, etc... La réglementation en matière financière également, afin de garantir « la liberté et la sécurité » des investisseurs internationaux. Bref, tout type de réglementation est visé, à tous les niveaux de territoire, de la commune à l'Union Européenne, ou à l'État Fédéral.

Ce traité viendrait compléter l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union Européenne, conclu en octobre 2013, et le Partenariat TransPacifique que les États-Unis sont en train de négocier avec onze pays d'Asie et du Pacifique, là aussi en toute opacité, pour tenter de contrebalancer l'expansion commerciale de la Chine. L'ensemble s'ajouterait à l'ALENA, Accord de Libre Échange Entre Les États-Unis, le Canada et le Mexique qui est en vigueur

depuis 20 ans avec des effets néfastes déjà mesurables sur la vie des habitants et notamment sur l'emploi.

Avec quelles conséquences ?

Si ce traité entrerait en application il constituerait un puissant outil juridique au service des entreprises et des investisseurs transnationaux pour renforcer le mode de développement que nous dénonçons et combattons : croissance illimitée, pillage des ressources, inégalités massives, pollution sans contrainte, mépris des générations futures.

Toutes les politiques seraient touchées : santé, environnement, économie, finance, services publics, éducation, droit du travail, protection sociale, culture ...

Quelques exemples :

- pour rester « compétitive » vis-à-vis des États-Unis l'agriculture des pays européens, serait amenée à devenir de plus en plus industrielle, à réduire encore les revenus des paysans. **Nous ne pourrions plus refuser la viande aux hormones, les poulets rincés au chlore, les OGM, les semences normées, l'accaparement des terres... ni limiter les niveaux de pesticides dans les fruits et légumes, la contamination bactérienne, les additifs alimentaires...** Porte ouverte également à l'exploitation des gaz de schistes, à la remise en cause de la réglementation REACH sur les produits chimiques, au brevetage d'à peu près tout grâce à l'extension du « droit de propriété intellectuelle ». Les marchés publics ne pourraient plus comporter d'exigence de provenance locale, production biologique, normes sociales. Il serait impossible de mettre en œuvre une politique économique en faveur d'une région défavorisée, à moins de fournir les mêmes avantages aux investisseurs étrangers.

En tous domaines, des décisions prises par-dessus nos têtes limiteraient, encore plus qu'aujourd'hui, nos choix d'organisation de la société dans laquelle nous voulons vivre.

« Il faut bien comprendre qu'en matière de réglementation les philosophies américaine et européenne sont très différentes. L'attitude américaine est d'autoriser un produit tant qu'il n'y a pas de preuves scientifiques de sa nocivité (.....) En Europe c'est l'inverse. En cas de risques graves ou irréversibles, même

sans certitudes scientifiques, on applique des mesures de protection : c'est le "principe de précaution".

Susan GEORGE, écrivaine franco-américaine résidant en France, présidente d'honneur d'ATTAC

site : attacfr@attac.org

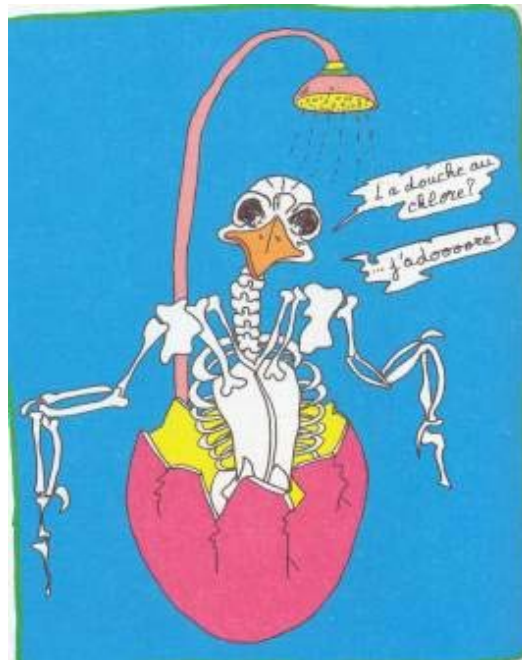


image Attac « guide de navigation pour affronter le grand marché transatlantique »

Et quelles justifications ?

Il s'agit bien entendu de lutter contre « la crise », de restaurer la croissance, de créer de l'emploi... Le lecteur habitué complètera de lui-même.

Selon un rapport du Center for Economic Policy Research (Londres, mars 2013), les effets de ce traité pourraient créer entre 400 et 500 000 emplois en Europe en 2027. Rappelons qu'en 2013 l'Europe comptait 26,5 millions de chômeurs... le lecteur habitué concluera de lui-même.

Des négociations qui bafouent la démocratie

Le mandat de négociation confié à la Commission européenne le 14 juin 2013 a été approuvé par les 27 gouvernements de l'Union Européenne, sans que les parlements nationaux aient été consultés. Son contenu, dont nous avons donné quelques exemples, est directement inspiré des demandes des

lobbies (119 réunions entre des commissaires et différents lobbies ont eu lieu en 2012-2013), et en particulier du puissant Trans Atlantic Business Dialogue (TABD), syndicat patronal transatlantique. L'association Corporate Europe Observatory a établi que 93% des conseillers et experts autorisés auprès de la Commission sont issus des cercles patronaux.

Les négociations se déroulent sans que la Commission en réfère aux peuples ni aux parlements. Les gouvernements sont cependant tenus informés de leur avancement. Le processus devrait se terminer en 2015.

Lors de son voyage aux Etats-Unis en février 2014, le président de la République Française a appelé à l'accélérer, pour éviter « une accumulation de peurs, de menaces et de crispations ». Les citoyens apprécieront : "Crispation ! Crispation ! Est-ce que j'ai une gueule de crispation ?" comme aurait pu dire Arletty dans Hôtel du Nord !!

Le règlement des litiges

Sous des dehors purement administratifs, ce point est essentiel et mérite que l'on s'y attache : il révèle en effet le fondement de tout le dispositif. Si une entreprise ou un fond d'investissement s'estiment lésés par une loi, un règlement ou une procédure qui limiteraient leurs « futurs profits espérés » dans un pays signataire du traité, ils pourront poursuivre les pouvoirs publics dudit pays. Mais le litige ne sera pas porté devant un tribunal régulier, il sera traité par une commission d'arbitrage privée spécialement mise en place à cette fin, et où siègeront non pas des magistrats de droit public mais trois avocats d'affaires désignés par les parties afin de trouver une conciliation.

Sans possibilité de faire appel ! Si les pouvoirs publics sont condamnés, deux options sont possibles : soit ils abrogent la réglementation à l'origine de la plainte, soit ils accordent au plaignant de confortables compensations financières. Dans les deux cas les peuples sont les perdants. Cette procédure est déjà utilisée dans le cadre d'accords commerciaux bilatéraux. Un exemple pour l'illustrer : le cigarettier Philip Morris, installé en Suisse, réclame 1,5 milliards d'euros à l'état d'Uruguay, pour avoir imposé des messages anti-tabac recouvrant 80% de la surface du paquet de cigarettes.

Les mobilisations

Devant de telles menaces, que pouvons-nous faire ?

Usons et abusons de l'effet Dracula ! Ils négocient dans l'ombre ? Braquons les projecteurs pour démontrer leurs manœuvres et leur pouvoir de nuisance ! Révétons, décortiquons les textes, rapprochons les pièces du puzzle ! Comme en d'autres circonstances, la mobilisation citoyenne peut les faire reculer. Certains média en parlent il

faut contribuer à amplifier la demande de débat à ce sujet.

Comme au moment de la lutte contre l'AGCS, déjà des collectivités se sont déclarées « zone hors-TAFTA » : des régions (Bretagne, Picardie; Limousin, Ile de France) des départements (Seine Saint-Denis, Tarn), des villes (Briançon, Saint Denis, Grande Synthe, Sevrans)

En France un collectif national et une trentaine de collectifs locaux se sont créés depuis décembre 2013. On y retrouve des associations, des syndicats, des partis politiques. A titre d'exemples, car nous ne pouvons être exhaustifs dans le cadre de cet article, et cela change tous les jours : ATTAC, Copernic, Les Amis de la Terre, le Collectif des Associations Citoyennes, Colibris, OGM Dangers, Réseau Action Climat, Confédération paysanne, CGT, FSU, Solidaires, EELV, les composantes du Front de Gauche, NPA....(voir <http://stoptafta.wordpress.com>)

EDA est bien sûr membre du collectif Stop TAFTA-Nord-Pas-de-Calais, ainsi que la MRES, et bien d'autres parmi nos partenaires dans la région.

#StopTAFTA

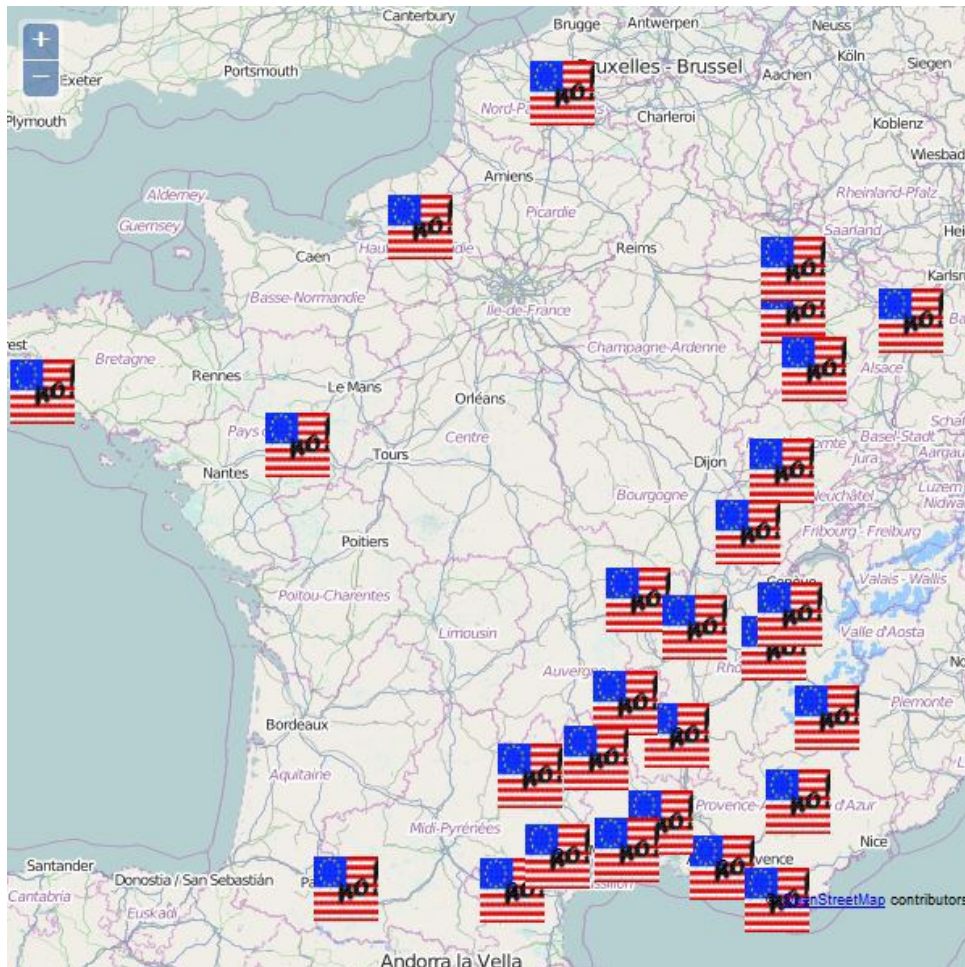
Symboliquement Hors Zone

Plus d'infos:

Collectif Nord pas de Calais
<http://www.stoptafta-npdc.com/>

Site ATTAC
<http://france.attac.org/se-mobiliser/le-grand-marche-transatlantique/>

Où sera le prochain collectif local ?



Des mouvements similaires se produisent en Belgique, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Allemagne, Etats-Unis.

Des parlementaires nationaux et européens se mobilisent pour demander le retrait de ce projet.

Le prochain Parlement européen, que nous allons élire le 25 mai, aura le pouvoir de le rejeter : le vote de chacun d'entre nous revêt une importance cruciale pour faire barrage à ce déni de démocratie, si lourd de dangers pour la protection des consommateurs et des citoyens, pour nos modes de vie et nos choix d'organisation sociale.

Le rapport moral et le bilan d'activités 2013 été approuvés à l'unanimité lors de l'assemblée générale du 31 mars 2014. Pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, il est encore possible d'adresser à notre adresse votre soutien 16 euros, un encouragement que nous apprécions beaucoup.



ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT ALTERNATIF

EDA

23 rue Gosselet, 59000 LILLE

Du 1er au 6 juin
à la Maison Régionale Environnement et Solidarités
23 rue Gosselet Lille, salle du rez de chaussée : trois expositions
sur le thème de l'eau.

Une initiative sur la thématique de l'accès à l'eau « ici » et « là bas » au Nicaragua, au Sénégal...

Eau, bien commun de l'humanité, indispensable à la vie, un droit fondamental trop souvent bafoué. Accès difficile, assainissement des eaux usées trop précaire ou prix trop élevé : comment améliorer cet état de fait ?

Notre exposition "*Eau, enjeu du 21ème siècle*" sera mêlée à deux autres expositions celle de Touscan pour le Nicaragua et celle d'Avers évoquant l'accès à l'eau dans la communauté rurale de Vélingara à Matam au SENEGAL

Le 6 juin les membres du Collectif Eau Équitable de Lille seront conviés à une visite guidée suivie d'une collation conviviale préparée par les membres de l'association Madgala la veille et qui sera prise au cours d'une balade en péniche sur la Deûle pour clore une journée dédiée aux différents aspects de l'EAU.



Du 1er au 6 juin 2014 Expositions sur le thème de l'eau à la MRES associations Touscan, Avers et EDA

6 juin 2014 Visite guidée pour les membres du Collectif et balade en péniche sur la Deûle.